



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 3

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. LAMONT propose la première lecture du projet de loi 200 — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative et la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment and Legislative Assembly Management Commission Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

M. le *ministre* GOERTZEN dépose le rapport annuel de l'Université du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

(Document parlementaire n° 34)

M. le *ministre* FIELDING dépose :

le rapport annuel portant sur les postes budgétaires Crédits d'autorisation et Autres crédits pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019;

(Document parlementaire n° 35)

les comptes publics de la province du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 (volumes 1, 2 et 3).

(Document parlementaire n° 36)

M<sup>me</sup> la *ministre* CLARKE dépose le rapport d'étape annuel de la *Loi sur la réconciliation* daté de septembre 2019.

(Document parlementaire n° 37)

M. le *ministre* WHARTON dépose le rapport annuel de la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

(Document parlementaire n° 38)

**Mercredi 2 octobre 2019**

---

M<sup>me</sup> SQUIRES, *ministre responsable de la Condition féminine*, fait une déclaration au sujet du Mois de la sensibilisation au cancer du sein.

M<sup>me</sup> MARCELINO et, avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

\_\_\_\_\_

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. EWASKO et SALA, M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE ainsi que MM. LINDSEY et LAGASSÉ font des déclarations de député.

\_\_\_\_\_

Présentation et lecture d'une pétition :

M. LAMONT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'appuyer une modification au *Règlement* de l'Assemblée législative et à la *Loi sur l'Assemblée législative* qui permettra à tout parti dont deux députés ont été élus de bénéficier du statut de parti d'opposition reconnu, pourvu que le parti ait obtenu plus de 10 % des votes au cours de la dernière élection provinciale.

\_\_\_\_\_

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 30 septembre 2019, deux groupes du Comité des subsides se réunissent pendant que l'Assemblée siège afin que cette dernière examine un projet de loi.

\_\_\_\_\_

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

\_\_\_\_\_

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* PEDERSEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 22 — *Loi sur l'enregistrement, la surveillance et la transparence de la propriété effective des entreprises (modification de diverses dispositions législatives)/The Business Registration, Supervision and Ownership Transparency Act (Various Acts Amended)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. KINEW pour la reprise du débat.

M<sup>me</sup> FONTAINE ainsi que MM. MOSES et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

\_\_\_\_\_

La séance est levée à 18 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger